
18/00038

30 AOUT 2018

ARRÊTÉ N° _____ /MINESUP DU _____

Portant ouverture du concours d'entrée en **Première année du Second cycle** des élèves-professeurs de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) **Bambili** de l'Université de Bamenda pour le compte de l'année académique **2018/2019**.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°93/026 de 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le Décret n°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes dans les Universités d'État, modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
- Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre, 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2012/433 du 1^{er} Octobre 2012 portant organisations du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2010/372/ du 14 Décembre 2010 portant érection de l'École normale supérieure annexe de Bambili en deux établissements de l'université de Bamenda ;
- Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 10 Février 2000 portant sur l'admission dans les Écoles nationale de formation et au recrutement à la Fonction publique;
- Vu le Décret n° 2010/371 of 14 Décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda;
- Vu le Décret n° 2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda ;
- Vu la Décret n° 2015/541 du 27 Novembre 2015 portant nomination du Vice-Chancellor de l'Université Bamenda;
- Vu la Décret n° 2018/074 du 29 Janvier 2018 portant nomination du Directeur de l'École normale Supérieure d'Enseignement Technique de Bambili;
- Vu l'Arrêté no 18/00091/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 22/02/ 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun, au titre de l'année académique 2018-2019 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves pour l'admission en **1^{ère} année du 2nd cycle** de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) **Bambili** de l'Université de Bamenda est ouvert au titre de l'année académique **2018/2019**, dans les séries et les options suivantes :

Séries	Option	Nombre de places
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences et Technologies	06
Génie Civil et Forestier	Bâtiments	06
	Travaux Publics	08
	Menuiserie Ebénisterie	08
Génie Electrique	Électronique	03
	Électrotechnique	10
Génie Mécanique	Construction Mécanique	08
	Fabrication Mécanique	08
	Mécanique Automobile	08
Économie Sociale et Familiale	Modélisme et Industrie d'Habillement et Textile	08
	Économie Familiale	09
	Transformation/Conservation des produits agropastoraux	08
Informatique	Informatique Fondamentale	08
	Informatique pour TIC	08
Techniques Administratives	Management de l'Information et de la Communication	09
	Comptabilité	08
	Management	09
	Marketing	09
Sciences Économiques	Économie	08
Droit	Droit	08
Sciences de l'Education	Conseiller d'orientation	08
	Sciences de l'Education	08
TOTAL		173

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
005491
28 AOUT 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE

Article 2 : (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes satisfaisant aux conditions suivantes :

Département	Option	Diplômes requis
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences et Technologies	- Licence en Informatique ou Mathématiques - Diplôme d'Ingénieur; - DIPET I en Informatique ou Filière Ingénieur
Génie civil et Forestier	Bâtiment	- Ingénieur en Bâtiment; - Licence Technologique en Bâtiment; - Licence Professionnelle en Bâtiment; - Ingénieur en Génie Civil ; - Ingénieur en Génie Rural ; -DIPET I en Bâtiment et Travaux Publics.
	Travaux Publics	- Ingénieur en Travaux Publics; - Licence Technologique en Travaux Publics; - Licence Professionnelle en Travaux Publics; - Ingénieur en Génie Civil ; - Ingénieur en Génie Rural ; -DIPET I en Bâtiment et Travaux Publics.
	Menuiserie Ebénisterie	-DIPET I en Menuiserie Ebénisterie -Ingénieur en Menuiserie Ebénisterie; -Licence en Menuiserie Ebénisterie; -Licence en Technologie de Menuiserie Ebénisterie; - Licence Professionnelle en Menuiserie Ebénisterie; -Licence en Industrie du Bois.
Génie Électrique	Electronique	- Ingénieur en Electronique ; - Licence en Electronique ; - Licence Technologique en Electronique ; -Licence Professionnelle en Electronique ; -Licence en EEA ; - Licence en Physique ; -DIPET I en Electronique.
	Electrotechnique	- Ingénieur en électrotechnique ; - Licence en Electrotechnique ; - Licence Technologique en Electrotechnique ; -Licence professionnelle en électrotechnique ; - Licence en Physique ; -Licence en EEA ; -DIPET I en Electrotechnique.
Génie Mécanique	Construction Mécanique	-Ingénieur en Génie Mécanique ; -Licence Technologique en Génie Mécanique ; -Licence Professionnelle en Génie Mécanique, ou autre Diplôme équivalent ; -DIPET I en Construction Mécanique.
	Fabrication Mécanique	-Ingénieur en Génie Mécanique ; -Licence Technologique en Génie Mécanique -Licence Professionnelle en Génie Mécanique ou autre Diplôme équivalent ; -DIPET I en Fabrication Mécanique.
	Mécanique Automobile	-Licence Technologique en Génie Mécanique ; -Licence Professionnelle en Génie Mécanique; ou autre Diplôme équivalent ; -DIPET I en Mécanique Automobile.



Économie Sociale et Familiale	Modélisme et Industrie d'Habillement et Textile	- Licence en Industrie Textile; -Licence Professionnelle en Textile; Licence en Beaux Arts, Chimie, Physiques ; -DIPET I en Modélisme et Industrie d'Habillement et Textile.
	Économie Familiale	- Licence en économie Familiale ou Nutrition -Licence en Biologie, Infirmierie, Biochimie ou Chimie. DIPET I en Economie Familiale.
	Transformation/Conservation des produits agropastoraux	- Licence en agroalimentaire ou Nutrition - Ingénieur en agroalimentaire ou Nutrition -Master en agroalimentaire ou Nutrition -DIPET I en Economie Familiale.
Génie Informatique	Informatique Fondamentale	- Licence en Informatique; - Licence de Technologie en Informatique; -Ingénieur en Informatique; -Licence en Maths; - Licence Professionnelle en Informatique. - DIPET I en Informatique Fondamentale.
	Technologies de l'Information et de la Communication	- Licence en Informatique; - Licence de Technologie en Informatique; -Ingénieur en Informatique; -Licence en Maths ou Physiques; - Licence Professionnelle en Informatique. - DIPET I en Informatique Fondamentale.
Techniques Administratives et de Gestion	Management de l'Information et Communication	-Licences en Informatique, Droit, Sciences ou Sciences Sociales. - DIPET I en Management de l'Information et Communication.
	Comptabilité	-Licence en Comptabilité, Banque et Finance ou Economie; - DIPET I en Comptabilité
	Management	-Licence en Management, Banque et Finance ou Economie - DIPET I en Management
	Marketing	-Licence en Marketing, Banque et Finance ou Economie - Licence Professionnelle en Marketing ; - DIPET I en Marketing.
Sciences Économiques	Economie	- Licence en Economie, Comptabilité, Management, Marketing, Banque et Finance. - DIPET I en Economie
Droit	Droit	Licence en Droit
Science de l'éducation	Conseiller d'Orientation	Toute Licence
	Science de l'Education	Toute Licence, Licence en didactique ou en Science de l'Education

Article 3 (1) Les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur seront admis à concourir.

(2) Les candidats doivent être âgés de **32 ans** au plus au **1^{ère}** janvier 2018. Les dispenses d'âge ne sont pas accordées.

(3) les candidats fonctionnaires d'une manière générale ne peuvent, en aucun cas, postuler en qualité de candidat externe.

Article 4 : Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une demande d'inscription dûment remplie en ligne par le candidat au site Internet <http://www.httcuniba-edu.cm/entrance> pour obtenir le récépissé et fiche d'inscription ;

- Présentez-vous à un guichet de **Express Exchange SA** pour effectuer le paiement des frais de concours, Présenter votre lettre de confirmation d'inscription et communiquer le code d'inscription figurant sur ladite lettre avant de payer. Retirer votre reçu correspondant au paiement de vingt mille **(20.000) FCFA** délivré par **Express Exchange SA**. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté ;
- une photocopie certifiée conforme d'acte de naissance et datant de moins de six (06) mois ;
- les relevés de notes du Probatoire ou du GCE/OL, du Baccalauréat ou du GCE/AL signés ou certifiés par les Offices compétents ;
- Les relevés de notes des niveaux I, II et III de Licence ou Bachelor, ou du diplôme d'ingénieur ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement supérieur, signés ou certifiés conformes par les autorités académiques compétentes ;
- une photocopie certifiée conforme de la Licence ou Bachelor, du diplôme d'ingénieur ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de six (6) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par l'autorité académique compétente.
- un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant ;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- une enveloppe A4 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse du candidat ;
- deux photos (4x4) d'identité.

Article 5 : (1) Les candidats titulaires de diplômes étrangers doivent présenter soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence, délivrés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

(2) En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, de la preuve de l'obtention de l'équivalence.

Article 6 : Tous les dossiers complets doivent être déposés à l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de Bambili-Bamenda ou dans les Délégations Régionales du MINESEC au plus tard **le Vendredi, 05 octobre 2018**.

Article 7 : Le concours sur épreuves comporte :

- 1) Une épreuve écrite (Question à Choix Multiple) comptant pour 70% dans l'évaluation totale ;
- (2) Une note de l'étude du dossier comptant pour 30% dans l'évaluation totale

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le **21 octobre 2018 à 8 :00 Heures** dans les centres suivants : **Bafoussam, Bambili, Buea, Douala, Ngaoundere, Yaounde.**

Article 9 : (1) Les épreuves écrites sont réparties comme suit :

Département	Option	1ere Partie (Majeur)	2nd Partie (Mineur)
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences, Technologies	Physiques	Mathématiques
Génie Civil et Forestier	Bâtiment	Projet en Bâtiment	Maths Appliquées
	Travaux Publics	Projet en Travaux Publics	Maths Appliquées
	Menuiserie Ebénisterie	Projet en Menuiserie Ebénisterie	Maths Appliquées
Génie Électrique	Électronique	Électronique	Maths Appliquées
	Électrotechnique	Électrotechnique	Maths Appliquées
Génie Mécanique	Construction Mécanique	Projet en Construction Mécanique	Maths Appliquées
	Fabrication Mécanique	Projet en Fabrication Mécanique	Maths Appliquées
	Mécanique Automobile	Projet en Mécanique Automobile	Maths Appliquées



Économie Sociale et Familiale	Modélisme, Industrie d'Habillement et Textile	Projet en Modélisme, Industrie d'Habillement et Textile	Culture Générale
	Économie Familiale	Projet en Economie Familiale	Culture Générale
	Transformation/Conservation des produits agropastoraux	Projet en Transformation/Conservation des produits agropastoraux	Culture Générale
Génie Informatique	Informatique Fondamentale	Programmation et Algorithme	Maths Appliquées
	Informatique pour TIC	Communication et Systèmes d'Information (synthèse des documents)	Maths Appliquées
Techniques Administratives et de Gestion	Management de l'Information et Communication	Etude de cas	Droit Public
	Comptabilité	Comptabilité	Mathématiques Financières
	Management	Management	
	Marketing	Marketing	
Economie	Economie	Economie	Statistiques
Droit	Droit	Droit Public	Culture Générale
Science de l'Education	Science de l'éducation	Psychologie Générale	Pédagogie Générale
	Conseiller d'orientation	Psychologie Générale	Culture Générale

(2) Les programmes du concours sont ceux des études universitaires.

Article 9 : (1) Chaque épreuve de l'examen écrit est notée de zéro à vingt. Toute note inférieure à cinq sur vingt est éliminatoire.

(2) La note de l'étude du dossier est établie en fonction :

- De l'âge du candidat ;
- Du nombre d'années passées en cycle de Licence ou Bachelor ;
- Des notes obtenues aux Niveaux I, II et III de Licence ou Bachelor dans les matières de spécialité, et les mentions éventuelles.

Article 10 : Les résultats définitifs seront publiés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 11 : La composition du jury d'admission fait l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 12 : Les frais de concours indiqués à l'article 4 ci-dessus ne sont pas remboursables.

Article 13 : L'admission frauduleuse par non-respect de la condition de diplôme, de grade, d'âge ou d'ancienneté expose le candidat concerné à une exclusion d'office à tout moment et sans aucune forme de procédure.

Article 14 : Le Vice Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) Bambili de l'Université de Bamenda sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

Jacques FAME NDONGO



LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

